



SPECIAL STAGIAIRE RENTREE 2024

Démarches administratives à accomplir :

- Pour obtenir votre première paye **dès la fin du mois de septembre**, il est impératif de renseigner le formulaire de prise en charge « *Prise en charge administrative et financière des stagiaires de l'enseignement public* » accompagné des pièces justificatives **avant le mercredi 21 août 2024** (délai de rigueur) via la plate-forme Colibris de l'académie de Créteil :
<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/prise-en-charge-enseignants-2d-laureats/>

- Affiliation à la sécurité sociale (**à faire avant le 30 septembre 2024**) : les fonctionnaires stagiaires ou titulaires de l'Éducation nationale de l'académie de Créteil sont gérés obligatoirement par le centre MGEN 506 de sécurité sociale : <https://www.mgen.fr/affiliation/>

- **Dès le 1^{er} septembre**, signez votre P.V. d'installation auprès du secrétariat de direction de votre établissement.

- Demande de reclassement : pour la prise en compte de vos services antérieurs, vous devez télécharger un des dossiers suivants :
 - Agrégé :
https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2022-06/stagiaires-classement-agrege-18611.pdf

 - Professeur certifié, professeur d'E.P.S., CPE, PLP :
https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2024-06/dossier-classement-stagiaires-2024-corps-gestion-d-concentr-e-31596.pdf

 - Ne pas oublier les annexes (valables pour tous les corps) :
 - Annexe 1 : [services effectués à l'étranger](#)
 - [Formulaire de validation de services à l'étranger](#)

Le dossier complet de demande de reclassement est à retourner **avant le 15 septembre 2024**

Ne restez pas seul(e) pour votre année de stage : rejoignez dès à présent le  pour bénéficier d'une aide tout au long de l'année scolaire.

En adhérant par *prélèvements mensualisés*, c'est **0 euro** maintenant et **6 €** par mois à partir de fin septembre, pour un total de 60 €. Cliquez sur <https://snalc.fr/adhesion/>
Pour un *paiement de 60 € en une seule fois*, cliquez sur <https://snalc.fr/adherer-choix-du-mode-de-paiement/>